

N/REF : 27/11/2025 9H35 C:264992 I:33807

V/Email reçu le Jeudi 27/11/2025 à 9H35

GIGLIOTTI CARMELO

**41 PLACE DU COTEAU
38340 VOREPPE**

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 1 MOYRAND GRENOBLE
MME CHIRIAC GIORGINA 07 81 21 89 16
1ER ETAGE
MOTIF : INTERVENIR POUR EVIER BOUCHE
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 27/11/2025 A 09H45
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DEBOUCHAGE DE LA COLONNE
PRESENCE DE TARTRES ET DE GRAISSES
CONTROLE BON ECOULEMENT

SI RECIDIVE PREVOIR CURAGE COMPLET DU BAITMENT
OBSERVATION : FUITE AU NIVEAU DU SIPHON
PREVOIR LE REMPLACEMENT DU JOINT

OBSERVATIONS : FACTURATION A FAIRE AU PROPRIETAIRE M GIGLIOTTI

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	180,44
TOTAL H.T.				180,44
T.V.A. a 10,00%				18,04
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>198,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN